

Principe

L'escompte est une réduction du prix prévue en cas de paiement rapide. L'escompte doit être journalisé au moment du paiement que si la facture ou la créance avait été comptabilisée.

La règle : un escompte diminue la valeur de ce qui avait été comptabilisé :

- Moins de factures (AD/DF) ou de créances (CC)
- Moins de « ce qui avait été acheté ou vendu » (- de mobilier, - de frais admin., - de produits des travaux, etc...)

Quelques exemples :

- Nous payons une facture comptabilisée de CHF 100.- relative à un achat de mobilier. Nous bénéficions d'un escompte de CHF 20.-. Montant à payer par la banque : CHF 80.-.

+	Mobilier	-	+	Banque	-	-	AD/DF	+
	100	20			80		100	100

Comptes à débiter	Comptes à créditer	Somme au débit	Somme au crédit
AD/DF		100	
	Banque		80
	Mobilier		20

- Un client nous règle une créance d'un montant de CHF 100.-. Nous lui accordons un escompte de CHF 20.-. Montant encaissé sur notre compte bancaire : CHF 80.-

-	Honoraires	+	+	Banque	-	+	CC	-
	20	100		80			100	100

Comptes à débiter	Comptes à créditer	Somme au débit	Somme au crédit
	CC		100
Banque		80	
Honoraires		20	

Exception à la règle : les escomptes liés à un achat ou à une vente de marchandises

Le compte « Déductions obtenues » enregistre les escomptes sur les achats de marchandises comptabilisés. → Les escomptes ne diminuent donc pas AM !

Le compte « Déductions accordées » enregistre les escomptes sur les ventes de marchandises comptabilisées. → Les escomptes ne diminuent donc pas VM !

Mais ATTENTION : les comptes DÉDUCTIONS OBTENUES et DÉDUCTIONS ACCORDÉES ne peuvent pas être utilisés s'il ne s'agit pas d'un achat ou d'une vente de marchandises !

Exemples :

- Nous payons une facture comptabilisée de CHF 100.- relative à un achat de marchandises. Nous bénéficions d'un escompte de CHF 20.-. Montant à payer par la banque : CHF 80.-

+ Achat de march.	-	- Déductions obt.	+	+ Banque	-	- AD/DF	+
100		20		80		100	100

Comptes à débiter	Comptes à créditer	Somme au débit	Somme au crédit
AD/DF		100	
	Banque		80
	Déd. Obt.		20

- Nous encaissons une créance comptabilisée de CHF 100.- relative à une vente de marchandises. Nous accordons un escompte de CHF 20.-. Montant viré sur notre compte bancaire : CHF 80.-

- Ventes de march.	-	+ Déductions acc.	-	+ Banque	-	+ CC	-
100		20		80		100	100

Comptes à débiter	Comptes à créditer	Somme au débit	Somme au crédit
	CC		100
Banque		80	
Déd. Acc.		20	